

le premier Jour du mois de may 1706 après les fiançailles et les trois Cere-
publications dûment faites en nos messes parroissiales des bans du mariage accorde
entre Joseph martin manœuvre et veuf de Leonard Luchamps du village de laintoux
parroisse de la nouldle et Catherine laquey veuf de Louis notte apthi manœuvre du village
du fery parroisse de rogers sans que le dit Leonard Luchamps empeschement, lesd bans Contrahy
es bureau de file lin parhiber a celuy de peyrue par fixier Commis jurec le trois
motuair du dit Louis notte du 3 Septbr 1703 Signe Bayet Cur de montred en belle place
extrait autoir de mr le vicair general de Lion Signe Cohad endate du 30 novembre
1703. Scelle du Secan de monseignr larchevêque de Lion, le tout rendu autentique par
legatib par mr mortolise. general de limoges endate du 29 avril 1706, Juyce de
mariage Contentement pour leur mariage en face de notre mere Eglise et presences
de françois gabaret, Isaac verbin labr de baury de paliers, de ant^{re} Cohillon richardier
d'aut^{re} ant^{re} Cohillon labr d'ignicourt repondit parroisse de rogers lesquels
devoient ont declare avec les Eponx ni le canon signer de et interpellés. M. Cellier